

Paris, le 21 octobre 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Expérimentation des deux premiers radars feux rouges qui contrôlent aussi la vitesse au vert

Comme l'a annoncé le ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE dans le plan en faveur de la sécurité routière le 26 janvier (mesure 12), les radars feux rouges seront modernisés en leur associant systématiquement un module de contrôle de la vitesse. Afin de tester préalablement cette nouvelle fonctionnalité, une expérimentation sera conduite sur deux radars feux rouges à compter du mercredi 21 octobre :

- à Brunoy dans le département de l'Essonne au niveau de l'intersection de la RN6 et de l'Avenue de Corbeil dans le sens Montgeron vers Quincy-sous-Sénart où la vitesse limite autorisée est fixée à 50km/h :
- à Bouscat dans le département de la Gironde au niveau de l'intersection du boulevard Pierre 1^{er} et de l'avenue Tivoli dans le sens boulevard Pierre 1^{er} vers Ravezie où la vitesse limite autorisée est fixée à 50km/h.

A partir d'aujourd'hui, ces dispositifs contrôlent deux infractions : le franchissement au feu rouge et la vitesse de passage des véhicules au feu vert.

Avec cette nouvelle fonctionnalité, la Sécurité routière entend renforcer la protection des personnes vulnérables et plus particulièrement des piétons, des cyclistes et des deux-roues motorisés dans les zones urbaines.

Le franchissement au vert avec infraction à la vitesse déclenchera le même flash visible que celui du feu rouge. La Sécurité routière, avec cette nouvelle fonctionnalité comme avec d'autres à venir, entend déployer désormais des radars multi-infractions.

Cette expérimentation est prévue pour une durée d'au minimum 3 mois. Il n'y aura aucune verbalisation au cours de cette période.

Contacts presse Sécurité routière :

Thierry MONCHATRE: 01 86 21 59 65/ 06 88 16 08 78 Jean-Noël FOURNIER: 01 86 21 59 63 / 06 87 67 56 40